



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
E	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
E	Vincent LOBET	A	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYS	E	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
P	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Présentation et accueil des nouveaux membres effectifs et suppléants de la CCATM-CLDR
2. Présentation du ROI de la CCATM-CLDR approuvé par décision du Conseil Communal du 29/04/2019
3. Approbation du PV de la réunion du ~~19/12/2018~~ 18/03/2019
4. Présentation des divers projets et objectifs de la CCTAM
5. Présentation du projet point nœud (Liège Europe Métropole)
6. Présentation de la nouvelle composition de la CLDR
7. Suivi du projet des places de parking à durée limitée rue du Pont
8. Retour sur la réunion de coordination PCDR du 27/06/2019
9. Etude statistique réalisée par la police à Filot (Ry monsée)
10. Divers

1. Présentation et accueil des nouveaux membres effectifs et suppléants de la CCATM-CLDR

M. Kriescher ouvre la réunion CCATM-CLDR, se présente aux nouveaux membres et explique le rôle des deux commissions ainsi que leurs objectifs respectifs et la raison de leur cohabitation. Il invite chaque membre à se présenter brièvement et à expliquer la raison de leur engagement dans le groupe. Après le tour de table, M. Kriescher reprend la parole et explique que la CCATM-CLDR est surtout une opportunité de connaître les différents projets de la commune, de s'intéresser à l'avenir de cette dernière et qu'en tant que nouveau groupe après les élections en octobre 2018, nous serons invité à nous rencontrer régulièrement durant les six prochaines années. Pourtant, dans 3 ans, les membres ne seront peut-être plus les mêmes qu'aujourd'hui, le PCDR de la commune prenant fin en 2022. Dès lors, la CLDR n'aura plus lieu d'être et seule la CCATM continuera à se rencontrer et à échanger. D'ici là, la CLDR sera très active car tous les projets souhaités doivent aboutir avant la date butoir. Actuellement, la Maison des Associations est toujours en travaux et sera inaugurée en 2020.

2. Présentation du ROI de la CCATM-CLDR approuvé par décision du Conseil Communal du 29/04/2019

M. Kriescher continue la réunion et distribue un exemplaire du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) à tous les membres en rappelant une information élémentaire : le droit de vote est uniquement réservé aux membres exécutifs et aux suppléants lorsque l'effectif est absent. Il est primordial de connaître les différents articles composant ce règlement car la discrétion vis-à-vis des sujets abordés est demandée pour tous et il est également rappelé que les

commissions sont consultatives, seul le Conseil Communal a le pouvoir de décider. Le ROI présenté ce soir a été approuvé par le Conseil Communal en date du 29 avril 2018 et une approbation par les membres autour de la table est également souhaitée. Tous les membres approuvent le ROI.

3. Approbation du PV de la réunion du ~~19/12/2018~~ 18/03/2019

M. Kriescher signale qu'une erreur s'est glissée dans l'envoi de l'invitation pour la réunion. En effet, la dernière réunion n'a pas eu lieu le 19/12/2018 mais bien le 18/03/2019 ; dès lors, le PV de décembre est déjà approuvé. Or, cette erreur n'est qu'une demi-erreur car la CCTAM n'était pas active en mars et la réunion ne concernait que les membres de la CLDR vu qu'il s'agissait, surtout, d'approuver le rapport annuel de l'ODR/CLDR. Le PV du 18 mars a été lu et approuvé par tous les membres lors de cette séance.

4. Présentation des divers projets et objectifs de la CCTAM

Les deux projets en lien avec le PCDR et qui tiennent à cœur à la CCTAM sont l'aménagement du hall omnisports, ses abords et le RAVeL proche et la liaison lente entre Filot et Hamoir.

M. Lecerf prend la parole et précise que la grosse priorité du PCDR est le RAVeL. La liaison entre Comblain-la-Tour et Hamoir est presque terminée : la nouvelle passerelle, située à Comblain-Fairon, sera inaugurée et ouverte le 14 septembre prochain ; quant aux 400 derniers mètres restant sans aménagement entre le camping de Comblain-la-Tour et Fairon, une nouvelle étude écologique a dû être entreprise. Le permis a été délivré en août et une passerelle sera installée afin de surplomber le sol pour éviter d'abîmer la faune et la flore. La commune espère que les travaux commenceront au printemps 2020.

Quant à la liaison entre Hamoir et Sy, elle est en cours ; la commune dispose de deux ans pour la réaliser. Celle-ci se situera dans le prolongement du camping de Hamoir puis une passerelle sera installée à hauteur du chemin de fer. Le chemin se poursuivra jusque Sy en changeant de berge. Une expropriation est nécessaire car la largeur de la route ne permet pas un accès PMR, ce qui est une réelle problématique et cette expropriation demande un temps supplémentaire pour la réalisation des travaux.

M. Lecerf continue en rappelant que la commune de Hamoir est privilégiée car 3 villages sur 4 sont reliés entre eux. La liaison tant attendue est celle entre Hamoir et Filot ; la Commune se bat depuis plusieurs années pour la créer. La bonne nouvelle est que le SPW, lors de rénovation de voiries, est dorénavant obligé de songer à une voie cyclopiétonne située juste à côté. Le Gouvernement wallon a écrit et stipulé que la route devait connaître une réfection ; dès lors, la Commune disposera de la liaison tant souhaitée sans déboursier un centime. Le coût total est tout de même estimé à 2 millions d'euros. M. Lecerf explique aux nouveaux membres que ce projet fait partie du PCDR mais qu'il ne sera pas activé via ce biais au vu de la prochaine concrétisation par le SPW. Il n'est pas obligatoire d'activer toutes les fiches PCDR si elles ne sont pas opportunes pour la Commune ; dans ce cas-ci, la liaison n'est

plus du ressort communal mais bien régional. Il ne manquera que la traversée du village à réaliser mais elle est encore impossible à déterminer car on ne sait pas où le SPW va arrêter la réfection de la voirie. Ce sujet sera à rediscuter. M. Kriescher précise que le projet ne sera pas réalisé dans les 3 mois, il faut encore patienter mais le projet est sur les rails.

M. Lecerf aborde le projet de la création de la passerelle entre la gare et Werbeucommune à Hamoir, dans le cadre du PCDR. Il s'agit d'une fiche-projet en faveur de la mobilité douce qui est dans le prolongement de celles citées précédemment. Il faut continuellement avancer et prévoir des aménagements en rapport avec tous ces projets. Si les liaisons douces sont mises en avant, il ne faut pas oublier les parkings afin que les automobilistes puissent se garer au départ des promenades. Un autre objectif est d'avancer vers la vallée ; M. Lecerf explique le MasterPlan aux nouveaux membres en précisant qu'il est le point de départ de certains projets tel que la passerelle à Hamoir. Certaines opportunités doivent être saisies et la création de la passerelle est une succession d'actions favorables (MasterPlan, Appel à projets « Mobilité active » et fiche-projet PCDR). Un auteur de projet est sur le point d'être désigné.

5. Présentation du projet point nœud (Liège Europe Métropole)

En complément du RAVeL qui est la colonne vertébrale de la mobilité douce, le réseau à point nœud vient rejoindre cet axe principal tout en proposant des promenades diverses tant au niveau des kilomètres qu'au niveau paysager. La Wallonie et Liège sont en retard dans ce projet et essaient de se rattraper.

Le GREOVA a été chargé de la pré-étude concernant les liaisons point-nœud dans la commune. Une rencontre avec Liège-Europe-Métropole aura lieu la semaine prochaine afin de parler des différents phasages ; le GREOVA s'est chargé de la rencontre avec chaque commune afin de connaître leurs desideratas et ces derniers ont été envoyés à Liège-Europe-Métropole. Après, chaque Commune doit analyser la pré-étude, donner son avis et proposer des alternatives (si besoin).

M. Lecerf montre la carte des différentes liaisons et demande à chacun son avis ; les constats sont les suivants :

- La descente de Comblinay (dans la continuité de la Transférusienne) est trop abrupte ;
- La liaison entre Hamoir et Filot est préférable par Lassus, c'est plus pittoresque ;
- Dès lors, la liaison entre Xhignesse et Filot est supprimée ;
- La liaison de Hamoir vers Ouffet doit se faire par la vallée du Neblon (vers Ocquier) pour aller rejoindre le RAVeL à Clavier ;
- Pour rejoindre Ouffet, il est conseillé de lier Comblain-Fairon – Sparmont - Bois d'Ouffet (zoning) ;
- La liaison Filot-Sy est acceptée ;
- La Liaison Filot-Xhoris est acceptée ;
- La liaison Filot-Ville est acceptée ;

- La boucle de Comblinay doit être supprimée car ce n'est pas un chemin public ;
- Afin de rejoindre Comblain-au-Pont, il est préférable de passer par l'école de Comblain-Fairon – Au Soleil – Route de Géromont – Géromont, le dénivelé est plus important mais permet d'éviter la rue d'Anthisnes.

Une nouvelle carte proposant les nouveaux itinéraires est annexée à ce PV.

Actuellement, le réseau point-nœud s'arrête à Comblain-la-Tour en provenant de Liège. Ces tracés, dont nous venons de parler, sont la suite de ce grand projet. Le souhait est de tout concrétiser en 2020 et de combiner ces promenades avec les gares de la commune car le train sera le point de départ et d'arrivée des balades. Peu de communes peuvent proposer une belle carte tout en la mixant avec un départ attrayant.

M. Kriescher termine la discussion en demandant aux membres d'être attentifs lors de leurs différentes promenades quel que soit l'endroit et de proposer des alternatives, des idées à la Commune pour améliorer davantage le réseau.

6. Présentation de la nouvelle composition de la CLDR

M. Kriescher continue la réunion et aborde la composition de la CLDR. Même si les membres sont identiques dans les deux commissions, chacune existe séparément. De plus, ces dernières ont des présidents différents :

- M. Lecerf est le président de la CLDR ;
- M. Kriescher est le président de la CCATM.

Toutefois, chacun est bien membre de l'autre commission et la CLDR existe depuis plus longtemps que la CCATM. Il y a un minimum de 4 réunions par an et il se peut que certaines consultations aient lieu par mail, surtout pour la CCATM, lorsque les réponses doivent être rapides concernant certaines dérogations urbanistiques. En outre, cela dépend également des sujets abordés, il faut éviter au maximum les réunions avec 2 points à l'ordre du jour.

7. Suivi du projet des places de parking à durée limitée rue du Pont

Ce projet est abordé depuis plus de 3 ans dans les réunions CCATM mais n'a jamais été réalisé jusqu'aujourd'hui. L'objectif est simple : éviter les voitures ventouses et pouvoir faire ses courses rapidement et facilement. Par ce moyen, nous incitons les commerçants à se garer plus loin et non devant leur commerce ; les places devant les magasins sont destinées aux acheteurs. Attention, cette action est là pour sensibiliser et non réprimander ; un parking à la gare sera créé en 2020 afin de renforcer le système et inciter le stationnement plus loin. Ces places de stationnement 30 minutes ne seront pas présentes dans toute la rue du Pont ; le marché pour le marquage sera lancé prochainement. Voici les endroits concernés :

- 8 places rue du Pont (par bloc de 2) ;
- 5 places en face de l'ING ;

- 3 places en face du CPAS rue Del Cour ;
- 3 places en face de la boulangerie Lecerf ;
- Ainsi que des places en face de l'Office du tourisme et de la gare.

Ces places seront actives du lundi au samedi entre 9H et 18H afin de permettre un stationnement illimité en soirée pour les restaurants et les habitants des rues concernées. Les places PMR ont également été revues car elles manquaient de cohérence ; celles en face de l'ING et à l'ancien centre de radiologie ont été supprimées. Les nouvelles seront placées à l'ancienne cabine téléphonique et place Del Cour.

La Commune souhaite demander l'aide des commerçants concernant les places à durée limitée par la distribution de flyers, par le bouche à oreilles, etc. et ce, afin d'inciter tout le monde à marcher plus quand cela est possible pour le confort de tous. Si la mobilité douce est privilégiée dans la commune, elle doit être utilisée par tous.

Le marquage aura normalement lieu après le 15 novembre 2019 pour que toutes les terrasses soient enlevées. Début 2020, une analyse sera effectuée afin de savoir si il faut sanctionner ou non.

M. Lecerf clôt le sujet en rappelant que cette action a été réalisée en concert avec les habitants et que ce sont ces derniers qui ont décidés du temps de stationnement. Il y a pas mal de commentaires sur Facebook qui ne sont pas constructifs ; chacun a son avis mais il faut bien s'informer auprès de la Commune avant de débattre sur les réseaux sociaux ou ailleurs.

8. Retour sur la réunion de coordination PCDR du 27/06/2019

La réunion de coordination du 27 juin dernier a permis de rassembler tous les acteurs subsidiant importants pour les futurs projets à Hamoir ; l'objectif était de connaître leur part dans les différents projets présentés. Les fiches-projets concernées étaient :

- 1.8 : Hamoir, Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'utilisateurs des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce ;
- 1.15 : Hamoir, Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune ;
- 2.9 : Hamoir, Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine ;
- 3.2 : Filot, Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village.

Concernant la fiche-projet 1.8, il s'agit de la création de la passerelle dont nous avons parlé précédemment dans la soirée. Nous ne reviendrons pas dessus vu que le projet a déjà été expliqué.

Concernant la fiche-projet 1.15, il s'agit de trouver un second souffle aux zones qui entourent le hall omnisports. Pour rappel, le camping actuel doit disparaître pour 2025 car il

se situe en zone inondable d'aléa élevé. Le projet se concrétisera en plusieurs phases car il est trop volumineux. Pour le moment, il faut se concentrer sur les zones les plus proches du hall. Un parking sera d'abord créé afin de désengorger le centre de Hamoir et permettre aux touristes de se stationner à proximité de tout ; un espace de détente et de loisirs sera la deuxième étape pour permettre à chacun de profiter de l'endroit et consommer une boisson à la cafeteria du hall ; enfin l'Office du tourisme déménagera et sera au cœur du projet pour accueillir les touristes et donner toutes les informations nécessaires aux balades.

Ce dossier est compliqué ; il comprend beaucoup de postes et chaque pouvoir doit trouver son intervention. Il faut acheter le terrain, désigner un auteur de projets et introduire la demande de convention aux différentes administrations ; la première sera destinée au CGT car les réponses sont plus lentes. La quatrième phase, après le déplacement de l'Office du tourisme, est la création de nouveaux hébergements touristiques type « sport nature » ; ces derniers seront des chalets, hébergements sur pilotis, etc. La question est : une Commune peut-elle gérer un camping ? A-t-elle les capacités de le faire ? Toute une réflexion est en cours et elle évoluera en fonction des propositions si un investisseur privé souhaite faire partie du projet ou non ou tout autre acteur. La Commune doit rester le principal attrait ; les bénéfices doivent être pour le hall et ses infrastructures.

M. Lecerf précise que Hamoir est la dernière commune avant Durbuy et quand le RAVeL sera terminé, les touristes viendront plus facilement sur le territoire communal ; il faut attirer un tourisme plus riche et développer un camping « de standing ». Le CITW sera recontacté prochainement afin d'aborder la reconversion du camping.

Concernant la fiche-projet 3.2, il s'agit d'acheter le terrain qui est à vendre à côté de la Maison du Village et proche du cimetière. Ce dernier permettrait à la Commune d'aménager un grand espace convivial et sportif ainsi qu'un grand parking qui est insuffisant actuellement. Un sentier permettra de relier ce nouvel espace à la liaison douce vers Hamoir dont nous avons parlé précédemment. L'auteur de projet est déjà désigné, un accord avec le propriétaire est pris ; une consultation des habitants sera réalisée prochainement afin de connaître leurs envies concernant l'aménagement.

Concernant la fiche-projet 2.9, la Commune a déjà tenté à maintes reprises d'obtenir un subside via des appels à projets mais le dossier n'a jamais été retenu ; cela signifie également que le dossier est bouclé et prêt à être réalisé. La demande de convention-exécution au Développement Rural partira prochainement.

M. Lecerf termine ses explications en précisant que lancer 4 projets simultanément est assez conséquent pour la Commune mais le PCDR se clôture en 2022 ; c'est maintenant ou jamais.

9. Etude statistique réalisée par la police à Filot (Ry monsée)

Filot rencontre divers problèmes de mobilité dû à la vitesse excessive, au stationnement, etc. Une étude de la police confirme la problématique de la grande fréquentation des rues et de la vitesse, surtout sur la place et aux abords. Mme Docteur, du SPW, va être contactée bientôt afin d'envisager avec elle des solutions pour cette section (zone résidentielle à

20km/h ?) et d'autres (mise en place de ralentisseur à Comblain-la-Tour, etc.). Pour rappel, la Commune ne peut intervenir que sur les routes communales.

10. Divers

- Le CoDT va être actualisé ; les effectifs et les suppléants de la CCATM pourront être présents ensemble aux réunions ; le droit de vote réservé aux effectifs ne change pas ; les dérogations ne passeront plus de manière obligatoire à la CCATM ;
- Concernant le morceau de RAVeL manquant à hauteur du terrain de foot à Comblain-la-Tour, une procédure d'expropriation va être lancée ; il ne faut pas perdre le subside ; le dossier suit son cours ;
- Chaque membre est invité à l'inauguration de la passerelle de Comblain-Fairon le 14 septembre prochain à 16H ;
- Concernant le lotissement de 15 parcelles au Chirmont, l'étude d'incidence est presque terminée; la prochaine étape est l'étude de perméabilité. Après, un permis d'urbanisation pourra être demandé pour le raccordement en eau et électricité de la zone.

M. Kriescher remercie tous les membres pour leur présence et leur suivi ; la prochaine réunion aura lieu en octobre et sera l'occasion d'aborder d'autres dossiers.

La réunion se termine à 22h30.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)